

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE du 20 avril 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt avril à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le cinq avril deux mil dix-sept, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. André LE CORRE, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : Mme LIMBOUR-BOZEC Patricia, M. SYLVESTRE Jean-Paul, M. MENARD François, M. MAHOT Jean-François, M. MORIN Claude, M. GAUDART Joël, M. LAZENNEC Gilles, M. LE GOFF Michel, Mme LE LAY Béatrice, Mme LESSART-SOLLIEC Françoise, M. LE NY Thierry, Mme HEMERY Jeannine, M. GERBET Patrick, Monsieur LOYER Philippe.

Absents excusés : Mme LENA Yvette, Mme JANNO-CLEMENT Marie-Sophie, Mme LE GUYADER Nathalie, M. JANNO Patrick, Mme LE MESTE – LE CORRE Eliane, Mme PLAZA Stéphanie, M. POULIQUEN Pierre, Mme CULOTO Elisabeth.

Madame LE GUYADER Nathalie a donné procuration à Madame LIMBOUR Patricia.

Madame LENA Yvette a donné procuration à Madame LE LAY Béatrice.

Madame JANNO-CLEMENT Marie-Sophie a donné procuration à Monsieur LE CORRE André.

Monsieur JANNO Patrick a donné procuration à Monsieur SYLVESTRE Jean-Paul.

Monsieur POULIQUEN Pierre a donné procuration à Madame HEMERY Jeannine.

Monsieur LAZENNEC Gilles a été nommé secrétaire de séance.

- : - : - : - : - : - : - : - : - : -

Délibération n° 22/2017

Objet : Budget principal – décision modificative n° 1.

Depuis le vote du budget primitif du budget principal de la mairie au cours de la séance du conseil municipal du 16 mars 2017, les services de l'Etat ont informé la mairie du montant des bases d'imposition, des allocations compensatrices et des dotations.

Les taux d'imposition votés au cours de la séance du conseil municipal du 16 mars 2017 doivent permettre d'obtenir les recettes suivantes :

- Taxe d'habitation : 530 277,00 € ;
- Taxe sur le foncier bâti : 879 063,00 € ;
- Taxe sur le foncier non bâti : 63 020,00 € ;
- TOTAL : 1 472 360,00 €.

Les montants des allocations compensatrices de l'année 2017 sont les suivants :

- Allocation compensatrice au titre de la taxe d'habitation : 74 408,00 € ;
- Allocation compensatrice au titre des taxes foncières : 11 751,00 € ;

- Allocation compensatrice au titre de la taxe professionnelle : 911,00 €.

Les montants des dotations de l'année 2017 sont les suivants :

- Dotation globale de fonctionnement – dotation forfaitaire : 205 118,00 € ;
- Dotation globale de fonctionnement – dotation de solidarité rurale : 207 590,00 € ;
- Dotation nationale de péréquation : 36 445,00 €.

Pour intégrer ces montants au budget primitif, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver la proposition de décision modificative n° 1 suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Article	Libellé	Montant
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
023	Virement à la section d'investissement	+ 55 000,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		+ 55 000,00 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
73111	Taxes foncières et d'habitation	+ 12 360,00 €
Chapitre 73 – Impôts et taxes		+ 12 360,00 €
7411	Dotation forfaitaire	- 9 222,00 €
74121	Dotation de solidarité rurale	+ 32 193,00 €
74127	Dotation nationale de péréquation	+ 6 445,00 €
74833	Compensation au titre de la CET	- 1 589,00 €
74834	Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	- 4 249,00 €
74835	Compensation au titre des exonérations taxe d'habitation	+ 19 408,00 €
7488	Autres attributions et participations	- 346,00 €
Chapitre 74 - Dotations		+ 42 640,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		+ 55 000,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
RECETTES D'INVESTISSEMENT		
023	Virement de la section de fonctionnement	+ 55 000,00 €
Chapitre 023 – Virement de la section de fonctionnement		+ 55 000,00 €
1641	Emprunts en euros	- 55 000,00 €
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées		- 55 000,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		0,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la proposition de décision modificative n° 1 au budget principal telle que proposée ci-dessus.

- : - : - : - : - : - : - : - : - : -

Délibération n° 23/2017

Objet : Service public d'assainissement collectif – diagnostic du service – demandes de subventions.

Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relatif au diagnostic du service d'assainissement collectif a été attribuée le 20 septembre 2016 à la société IRH sise à Ploemeur pour un montant hors taxes de 20 805,00 €.

Cette mission a permis d'établir un cahier des charges du diagnostic du service d'assainissement collectif en partenariat avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, la DDPP, la Police de l'Eau et le SATESE.

L'estimation de cette mission est la suivante :

- Recueil et exploitation des données : 27 730,00 € hors taxes ;
- Campagnes de mesures : 18 800,00 € hors taxes ;
- Investigations complémentaires : 16 200,00 € hors taxes ;
- Synthèse de l'étude diagnostique : 3 250,00 € hors taxes ;
- Etude de la filière boues : 6 500,00 € hors taxes ;
- Schéma directeur : 8 800,00 € hors taxes ;
- Géo-référencement des boîtes de branchements : 10 620,00 € hors taxes ;
- Mesure chez les industriels : 2 400,00 € hors taxes ;
- Dossier de porter à connaissance ICPE : 3 000,00 € hors taxes ;
- Renouvellement du dossier ICPE : 20 500,00 € hors taxes ;
- **TOTAL : 117 800,00 € hors taxes.**

Avec la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, le montant des dépenses s'élève à **138 605,00 € hors taxes.**

L'agence de l'eau Loire Bretagne peut subventionner ces études à hauteur de 60 % du montant total et le conseil départemental du Morbihan peut accorder une subvention allant de 10 à 20 % du montant total.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de s'engager à réaliser ces études et d'approuver le plan de financement suivant :

- Subvention de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (60 %) : 83 163,00 € ;
- Subvention du Conseil Départemental (20 %) : 27 721,00 € ;
- Autofinancement : 27 721,00 € ;
- TOTAL : 138 605,00 €.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- De s'engager à réaliser ces études de diagnostic du service public d'assainissement collectif ;
- D'approuver le plan de financement de ces études de diagnostic du service public d'assainissement collectif tel que présenté ci-dessus ;
- De solliciter une subvention :
 - De l'Agence de l'Eau Loire Bretagne au taux de 60 % ;
 - Du Département du Morbihan au taux de 20 %.
- De charger le Maire d'intercéder auprès des partenaires publics financiers (Agence de l'Eau Loire Bretagne et Département) pour l'inscription de ces études à leurs programmes respectifs.

- : - : - : - : - : - : - : - : - : -

Délibération n° 24/2017

Objet : Service public d'assainissement collectif – convention de déversement des eaux sales de la station de production d'eau potable de Barrégant.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le syndicat Eau du Morbihan organise actuellement des travaux de modernisation de la station de production d'eau potable de Barrégant. Dans ce cadre, il prévoit de rejeter les eaux sales en provenance de la station à la station d'épuration du service public d'assainissement collectif.

Ces effluents étant d'origine non domestique, il est nécessaire de signer une convention de déversement au réseau d'assainissement collectif.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de convention de déversement des eaux sales de la station de production d'eau potable de Barrégant au réseau d'assainissement collectif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'autoriser Monsieur le Maire à signer le projet de convention de déversement des eaux sales de la station de production d'eau potable de Barrégant au réseau d'assainissement collectif.

- : - : - : - : - : - : - : - : - : -

Délibération n° 25/2017

Objet : Tarif du catalogue photos de l'exposition temporaire 2017 du musée municipal : « Regards photographiques sur les métiers en Bretagne aux 19^{ème} et 20^{ème} siècles ».

Dans le cadre de notre exposition temporaire annuelle consacrée à 100 métiers vus par les artistes en Bretagne, présentée du 1er avril au 8 octobre 2017 au Musée du Faouët, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de vendre le catalogue sur le volet photographique de l'exposition au prix public de 10 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de vendre le catalogue « Regards photographiques sur les métiers en Bretagne aux 19^{ème} et 20^{ème} siècles » au prix public de 10 € TTC.

- : - : - : - : - : - : - : - : - : -

Lors de la séance du conseil municipal du vingt avril deux mil dix-sept les délibérations suivantes ont été prises :

N° délibération	Objet de la délibération
22/2017	Budget principal – décision modificative n° 1.
23/2017	Service public d'assainissement collectif – diagnostic du service – demandes de subventions.
24/2017	Service public d'assainissement collectif – convention de déversement des eaux sales de la station de production d'eau potable de Barrégant.
25/2017	Tarif du catalogue photos de l'exposition temporaire 2017 du musée municipal : « Regards photographiques sur les métiers en Bretagne aux 19 ^{ème} et 20 ^{ème} siècles ».

LE CORRE André	LENA Yvette	MENARD François	LIMBOUR- BOZEC Patricia	SYLVESTRE Jean-Paul
JANNO- CLEMENT Marie-Sophie	LE LAY Béatrice	MORIN Claude	LE MESTE-LE CORRE Eliane	MAHOT Jean- François
LESSART- SOLLIEC Françoise	LAZENNEC Gilles	LE NY Thierry	LE GOFF Michel	LE GUYADER Nathalie
GAUDART Joël	PLAZA Stéphanie	JANNO Patrick	POULIQUEN Pierre	HEMERY Jeannine
GERBET Patrick	LOYER Philippe	CULOTO Elisabeth		